

Recyclage SSIAP 3

PUBLIC : Toute personne souhaitant recycler son SSIAP 3 afin de continuer à prouver son aptitude à la fonction de chef de service des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes

PRE-REQUIS :

- Etre titulaire du diplôme SSIAP 3
- Justifier de 1607 h de travail dans une fonction de SSIAP 3 au cours des 36 derniers mois
- être titulaire du PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

DUREE : 21 heures

EFFECTIF : groupe de 10 personnes maximum

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Objectif : Actualiser et approfondir ses connaissances, assimiler et mettre en oeuvre les évolutions réglementaires éventuelles.

CONTENU

Séquence 1 : réglementation

- Règlement de sécurité dans les ERP
- Dispositions générales, dispositions particulières et spéciales
- Règlement de sécurité dans les IGH
- Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rappel sur le code du travail
- Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP
- Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

Séquence 2 : notions de droits civil et pénal

- La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et responsabilité pénale
- Le délit de mise en danger de la vie d'autrui

Séquence 3 : fonction maintenance

- Contextes d'obligations réglementaires
- Aspects juridiques :
 - les contrats avec obligation de moyens
 - les contrats avec obligation de résultat
- Différents types de contrats :
 - le contrat de types "prédictifs"
 - le contrat de types "préventifs"
 - le contrat de types "correctifs" ou "curatifs"
- Normalisation
-

Séquence 4 : étude de cas

- Rappel de la méthode
- Lecture de plan
- Rédaction d'une notice de sécurité

Séquence 5 : l'accessibilité des personnes handicapées

- Les dispositions réglementaires :
 - Les commissions accessibilité
 - Les exigences réglementaires générales
 - Les exigences dimensionnelles et qualitatives
 - Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier)
 - Visite, réception par commission d'accessibilité

Séquence 6 : analyse des risques

- Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens)
- Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel)
- Le plan de prévention (rappel)
- Evaluation des risques de travaux par points chauds (rappel)
- Etude de cas pratique

Séquence 7 : moyens de secours

- Moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretien et vérifications)
- Moyens d'alerte des secours
- Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
- Connaître et savoir exploiter un SSI



VALIDATION DE LA FORMATION :

QCM général sur la fonction SSIAP 3
Validation des acquis sur étude de cas

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques et pratiques
- Exposé interactif
- Exercices pratiques
- Visite de site
- Evaluation des acquis en cours de formation

DOCUMENTS DELIVRES

- Attestation de formation
- Certificat de réalisation envoyé au donneur d'ordre

FORMATEURS

Formateurs agréés titulaires du diplôme AP 2 ou PRV 2

LIEU :

En vos locaux ou en nos locaux situés à Andrézieux Bouthéon

TARIF :

350 € HT par personne pour une formation en nos locaux
Devis sur simple demande pour une formation en vos locaux

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire

Bonnier Mickaël
06 59 50 22 38
mbonnier@grouperdom.fr



www.qualicert.fr